



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de la délégation à la mer et au littoral
Unité administration de la mer**

Arcachon le 18 avril 2023

AVIS AUX NAVIGATEURS

DU BASSIN D'ARCACHON

N° 08/2023

Les usagers du bassin d'Arcachon sont informés que suite à la venue du Trois-mâts « EL GALEON » à l'occasion du salon nautique d'Arcachon le jeudi 20 avril 2023 à 17h00,

deux zones réglementées seront activées le 20 avril 2023 :

- **Zone 1 :** de 16h00 à 19h00 une zone d'exclusion, délimitée selon les points suivants conformément au plan figurant en pièce jointe :

- au nord par la parallèle passant la cardinale sud du Cap Ferret (point A),
- au sud par la parallèle passant par la bouée d'atterrissage (point D),
- à l'est, par le banc d'Arguin et son prolongement,
- à l'ouest, par l'axe défini par les points A et D.

Cette zone sera interdite à toute navigation, mouillage, échouage et plongée sous marine.

Cette interdiction ne s'applique pas aux navires de pêche en transit et sera levée dès le franchissement complet de la zone par le navire « EL GALEON ».

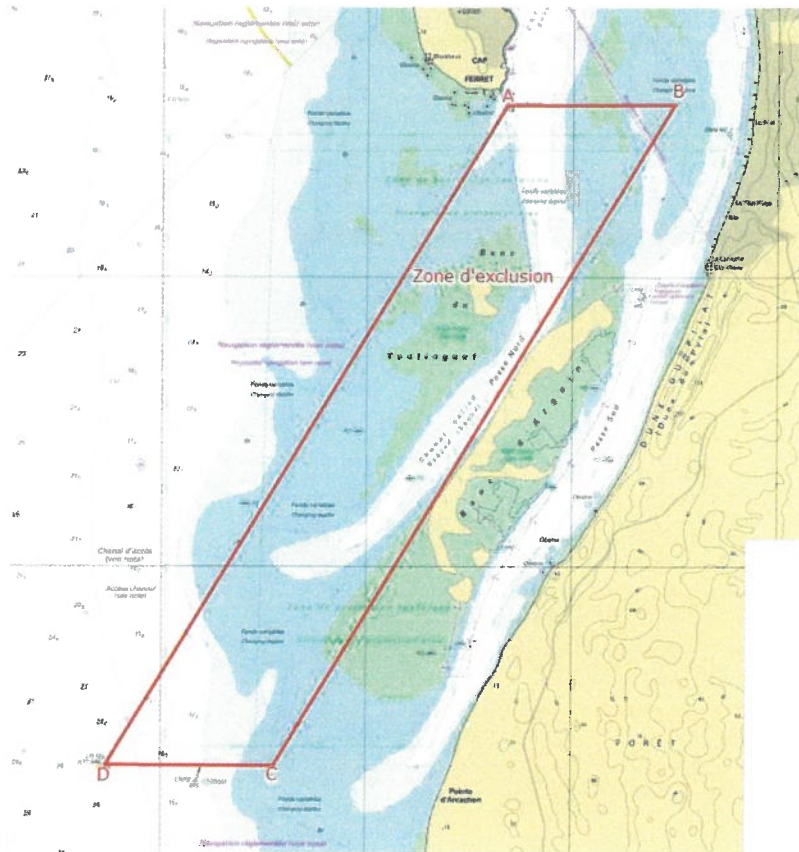
- **Zone 2 :** entre la zone 1 et le port d'Arcachon, une zone de transit sera activée durant le passage du navire « EL GALEON ». Dans cette zone, la navigation de tout navire ou engin nautique sera interdite à moins de 50 mètres de la coque du navire « EL GALEON ». Les embarcations mues par l'énergie humaine, planches à voile ou aérotractées, les activités de pêche de loisir et de plongée sous marine seront interdites à moins de 300 m de la coque du navire.

Durant l'accompagnement du navire « EL GALEON », toute navigation perpendiculaire au tracé figurant en pièce jointe sera interdite.

*La directrice adjointe
déléguée à la mer et au littoral de la Gironde*

Hélène CHANCEL-LESUEUR

ZONE 1 d'exclusion de la navigation



ZONE 2 de transit

